

Annexe 1

Grille tarifaire appliquée aux A.O.T

NATURE DE L'OPERATION	TARIF EN € HT	PERIODICITE
Occupation de terrain de 1 m2 à 200 m2	83,00	Annuelle
Occupation de terrain > à 200 m2 par tranche de 40 m2 supplémentaire	16,00	Annuelle
Pont : largeur > à 1,50 m	332,00	Annuelle
Passerelle : largeur < à 1,50 m	166,00	Annuelle
Passages sur berges (piétons, véhicules, animaux)	83,00	Annuelle
Accès propriété	83,00	Annuelle
Canalisation privée, fourreau, ligne aérienne...	83,00	Annuelle
Panneau publicitaire	166,00	Annuelle
Frais d'instruction	500,00	Pour chaque instruction

Ces montants évolueront au 1^{er} janvier de chaque année à partir de l'index « ingénierie » publié par le Moniteur des Travaux Publics à partir de la formule suivante :

$$R_n = \frac{ING_n}{ING_0}$$

Dans lequel l'index ING_0 a la valeur de 850,7666 au 1^{er} janvier 2015.

Le calcul est effectué avec les moyennes des 12 derniers index mensuels publiés et connus au 1^{er} janvier de l'année considérée.

Le coefficient sera arrondi à quatre décimales.

En cas de disparition de l'index de calcul, l'index de substitution préconisé par l'organisme de publication sera de fait utilisé.

La TVA, lorsqu'elle s'applique, sera celle au taux légal en vigueur.

